

Document d'Information Communal sur **les Risques Majeurs de la Ville d'Oullins**



Bien s'informer, c'est mieux réagir !

Qu'est-ce qu'un RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur se définit comme étant la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou humaine survienne et dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction d'une société. Il est caractérisé par sa faible fréquence et son importante gravité.

Qu'est-ce qu'un DICRIM ?

Le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) est un document qui contient des données propres à Oullins, destiné à l'information des citoyens au titre du droit à l'information.

Il recense :

- les risques naturels et technologiques de la commune,
- les mesures prises par la commune,
- les mesures de sauvegarde à respecter en cas de danger ou d'alerte.

L'objectif de l'information préventive

est de rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé. Les citoyens sont moins vulnérables s'ils sont informés des phénomènes, de leurs conséquences, des mesures à mettre en œuvre pour s'en protéger et en réduire les dommages.

Tous les risques identifiés dans ce DICRIM sont répertoriés dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Le PCS est un outil d'aide à la décision pour le maire et un plan opérationnel utilisé lors d'une crise.

Au SOMMAIRE



Le risque
d'inondation 04



Le risque
industriel 06



Le risque
de mouvement
de terrain 08



Le risque
de transports de
matières
dangereuses 10



Le risque
de rupture
de barrage 12



Les risques
météorologiques 14



Le risque
sismique 15

Les **risques** majeurs à Oullins



*Chères concitoyennes,
chers concitoyens,*

*La sécurité des habitants d'Oullins
est l'une des préoccupations
essentielles de l'équipe municipale.*

*À cette fin, et conformément à
la réglementation en vigueur, le
présent document vous informe
des risques majeurs identifiés
et cartographiés à ce jour sur
la commune, ainsi que des
consignes de sécurité à connaître
en cas d'événement. Il mentionne
également les actions menées
afin de réduire au mieux les
conséquences de ces risques.*

*Je vous invite à le lire attentivement
et de le conserver précieusement.
Ce Document d'Information
Communal sur les Risques Majeurs
comprend également les risques
liés à la météorologie pour lesquels
vous êtes régulièrement alertés par
mes services.*



*Je vous invite,
par ailleurs, à venir consulter à la
Mairie les dossiers d'information
et les plans mentionnés dans les
pages qui suivent.*

*Afin que nous puissions continuer
à vivre ensemble en toute sécurité,
et parce que « mieux vaut prévenir
que guérir », je vous souhaite une
bonne lecture.*

Clotilde Pouzergue
Maire
Conseillère métropolitaine



1 Inondation

● Définition

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone pouvant être habitée. Elle est caractérisée par une augmentation de la hauteur et de la vitesse d'un cours d'eau et donc de son débit. À Oullins, les cours d'eau concernés sont l'Yzeron et le Rhône.

● Les inondations à Oullins

Quartiers susceptibles d'être inondés en cas de crue de l'Yzeron : Le Merlo, la Cité de l'Yzeronne, la Bussière (autour des boulevards de l'Yzeron et Émile Zola), le Pont Blanc et l'Impasse des Célestins, la rue Pierre Séward et ses berges

Lors d'une forte crue du Rhône, c'est le quartier de la Saulaie qui serait le plus exposé (jusqu'à la rue Louis Aulagne).

NB : Le Nant est déjà sorti de son lit, notamment en 2003 dans le quartier du Merlo.

On s'en rappelle

Dernières inondations dues à l'Yzeron :

1^{er} et 2 décembre 2003, 16 et 17 avril 2005,
1^{er} novembre 2008, 6 février 2009,
7 septembre 2010, novembre 2016.



• Les actions de la Ville

➤ Les PPRNI (Plan de Prévention des Risques Naturel d'Inondation) élaborés par le Préfet définissent une cartographie des niveaux de risque, les règles gérant l'urbanisation et la construction ainsi que les travaux de protection à effectuer sur les constructions existantes.

➤ Le Plan Communal de Sauvegarde fixe les modalités de gestion d'une crise causée par des inondations (organiser et mobiliser les secours, barrer les rues, évacuer les éventuels sinistrés).

➤ En cas d'inondation, un système d'alerte automatique peut vous prévenir par téléphone si vous vous êtes préalablement fait connaître. Inscrivez-vous sur oullins.fr ou en Mairie.

➤ Des travaux de réaménagement d'une partie de l'Yzeron ont été menés par le SAGYRC, afin de protéger le secteur des crues de niveau trentennal. Enfin, en 2017 la Ville a réalisé des travaux de protection contre la submersion des berges de la rue Pierre Sémard.

• Zones concernées

Zones concernées

Comment réagir

- Équipez votre bien de systèmes de protections contre les inondations

- Identifiez le disjoncteur électrique et le robinet du gaz

- Coupez l'électricité et le gaz

- Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer ou gêner les secours

- Réfugiez-vous sur un point haut

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école et n'encombrez pas les lignes téléphoniques

- Surélevez, si possible, vos meubles et objets précieux





2 Risque industriel

• Définition

Un risque industriel majeur est un événement accidentel entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement. L'État a répertorié les établissements les plus dangereux et les a soumis à réglementation, ce sont les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E).

• Les risques industriels à Oullins

La Ville d'Oullins se trouve à proximité de plusieurs installations classées SEVESO :

- Arkema (Pierre-Bénite)
- Arkema (Saint-Fons)
- Dépôt, entrepôt et stockages pétroliers de Lyon (7°).

La Ville est concernée par le risque d'exposition à des produits toxiques.



On s'en rappelle

1966 : Raffinerie Elf à Feyzin, une erreur d'exploitation sur une sphère de GPL conduit à la formation d'un nuage de propane sur l'autoroute A7. Une automobile allume le nuage. Le nuage enflammé conduit deux heures plus tard à l'explosion.

1976 : Usine Puck à Pierre-Bénite. Durant 8 jours, 367 tonnes de poissons morts sont ramassées sur 90 km le long du fleuve.

1987 : Dépôt pétrolier shell sur le port Édouard Herriot à Lyon. une fuite dans une cuvette du dépôt pétrolier conduit à l'explosion d'un bac de produit additif.

2001 : Destruction de l'usine AZF à Toulouse à la suite de l'explosion d'un stock de corps chimique, entraînant 31 morts et des milliers de blessés.

• Les actions de la Ville

► Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) Vallée de la Chimie a été approuvé le 16/10/2016 par l'État. Ce document est un outil de maîtrise de l'urbanisation et de gestion de la mise en sûreté des constructions existantes autour des sites industriels classés SEVESO.

En cas d'accident, un système d'alerte automatique peut vous prévenir automatiquement par téléphone si vous vous êtes préalablement fait connaître. Inscrivez-vous sur oullins.fr ou en Mairie.



Comment réagir

- Mettez-vous à l'abri et confinez-vous

- Écoutez la radio (France Bleu, France Info ou France Inter)

N'allez pas chercher vos enfants à l'école et n'encombrez pas les lignes téléphoniques

- Appelez le 04 78 77 36 00 pour vous familiariser avec la sirène d'alerte ou rendez-vous sur le site lesbonsreflexes.com

• Zones concernées



Zonage du plan de prévention des risques technologiques.
En cas d'alerte, toutes les personnes présentes sur le territoire doivent adopter un comportement adapté.



3 Mouvement de terrain

● Définition

Les mouvements de terrain concernent l'ensemble des déplacements du sol ou du sous-sol, qu'ils soient d'origine naturelle ou occasionnés par l'homme. Les glissements de terrain peuvent avoir lieu sur les talus, les balmes ou sur les pentes des reliefs d'un territoire.

● Les mouvements de terrain à Oullins

À Oullins, les secteurs suivants peuvent être concernés : parc Chabrières, Parc Naturel de l'Yzeron, quartier de la Glacière, Balme de la Cadière, flancs de colline de Montmein etc...

Les effondrements de cavités souterraines concernent les quartiers de la Bussière, la Glacière (anciennes glacières) ainsi que les parcs municipaux.

Les écoulements et les chutes de blocs sont susceptibles de se produire sur les pentes des reliefs à Oullins (anciennes carrières autour de la colline de Montmein).



On s'en rappelle

1930 : Éboulement de la colline de Fourvière à Lyon.

Avril 1983 : Glissements de terrain à St-Fons, Ste-Foy-lès-Lyon, La Mulatière, Albigny, Oullins, Lyon, Caluire, Fontaine et Sathonay- Camp : 113 familles évacuées.

Décembre 2003 : Effondrements à Givors, Feyzin, St-Fons, Lyon, Charbonnières.

Février 2009 : Éboulement quai Jean Jacques Rousseau à la Mulatière.

• Les actions de la Ville

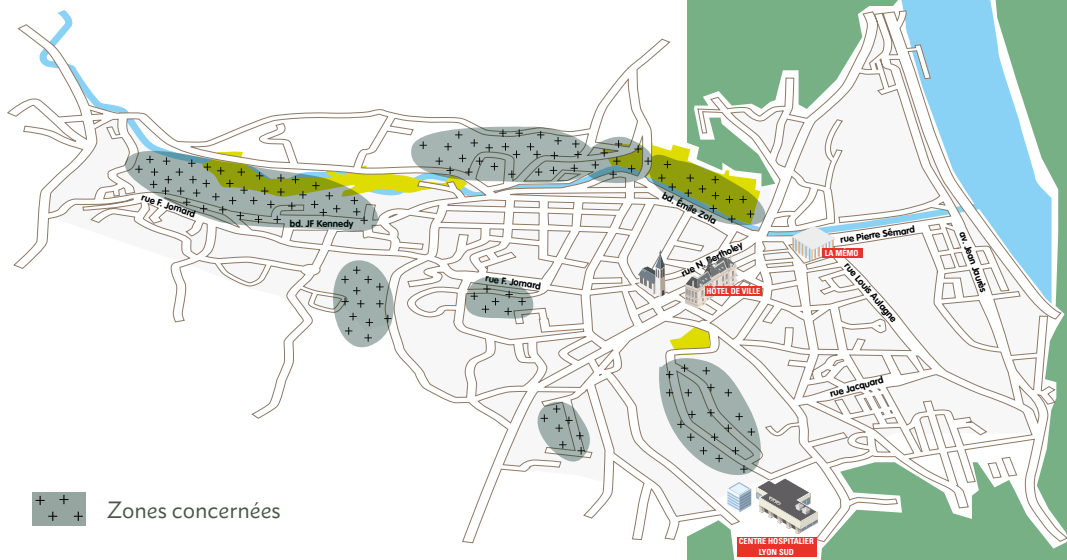


➤ **En 2007**, la Ville a procédé à des travaux de mise en sécurité et de confortement des Balmes de la Cadière dans le cadre du contrat de rivière de l'Yzeron.

➤ **En 2006**, une opération d'enlèvement de blocs rocheux dangereux a été engagée par la Ville sur la Balme du Parc Naturel de l'Yzeron. Une veille constante est maintenue par les services municipaux.

En cas d'accident, un système d'alerte automatique peut vous prévenir automatiquement par téléphone si vous vous êtes préalablement fait connaître. Inscrivez-vous sur www.oullins.fr ou en Mairie.

• Zones concernées



Comment réagir

- Mettez-vous à l'abri et écoutez la radio (France Bleu, France Info ou France Inter)

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école et n'encombrez pas les lignes téléphoniques

- Évacuez les bâtiments qui ont subi des dommages et n'y retournez pas



4 Transports de matières dangereuses

● Définition

.....

Le transport de matières dangereuses (TMD) peut se faire par voie routière, ferrée, maritime, fluviale ou aérienne.

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.



● Les transports de matières dangereuses à Oullins

.....

Sur la commune les axes privilégiés pour la circulation des TMD sont :

- Voie routière : A7 – RD 342
- Voie ferrée : Rive droite du Rhône
- Voie fluviale : Rhône



On s'en rappelle

2003 : Un incendie se déclare sur un camion transportant des bouteilles d'acétylène à Feyzin.

2003 : À Soucieu-en-Jarrest, un camion transportant 20 000 litres de gasoil et 8 000 litres d'essence se renverse dans un virage sur la route départementale 25.

2003 : À Solaize, une fuite au goutte à goutte se produit en gare de triage sur un wagon-citerne de 30 000 litres contenant 19 tonnes d'acide fluorhydrique.

2017 : Fuite de 20 tonnes de bioéthanol suite au déraillement de quatre wagons à la gare de triage de Sibelin.

• Les actions de la Ville



L'arrêté municipal du 14 janvier 1991 interdit aux véhicules transportant des matières dangereuses de circuler et de stationner sur la commune d'Oullins. Ces derniers doivent emprunter les voies de contournement à savoir l'autoroute A7 ou la D 342 (route de Brignais).

En cas d'accident, un système d'alerte automatique peut vous prévenir automatiquement par téléphone si vous vous êtes préalablement fait connaître. Inscrivez-vous sur www.oullins.fr ou en Mairie.



Comment réagir

Si vous êtes témoin d'un accident :

- Prévenez les secours (18 ou 112)
- Éloignez-vous de l'accident et mettez-vous à l'abri
- Ne fumez pas

• Zones concernées





5 Rupture de barrage

• Définition

Un barrage est un ouvrage, artificiel ou naturel, établi en travers du lit d'un cours d'eau.

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale de l'ouvrage entraînant une onde de submersion.

• Le risque de rupture de barrage à Oullins

En cas de rupture, le barrage de Vouglans (605 millions de m³) situé dans le département du Jura impacterait le quartier de la Saulaie. Sa rupture provoquerait une vague déferlante sous la forme d'onde d'eau d'une hauteur de 12 mètres atteignant le territoire sous 10 heures.

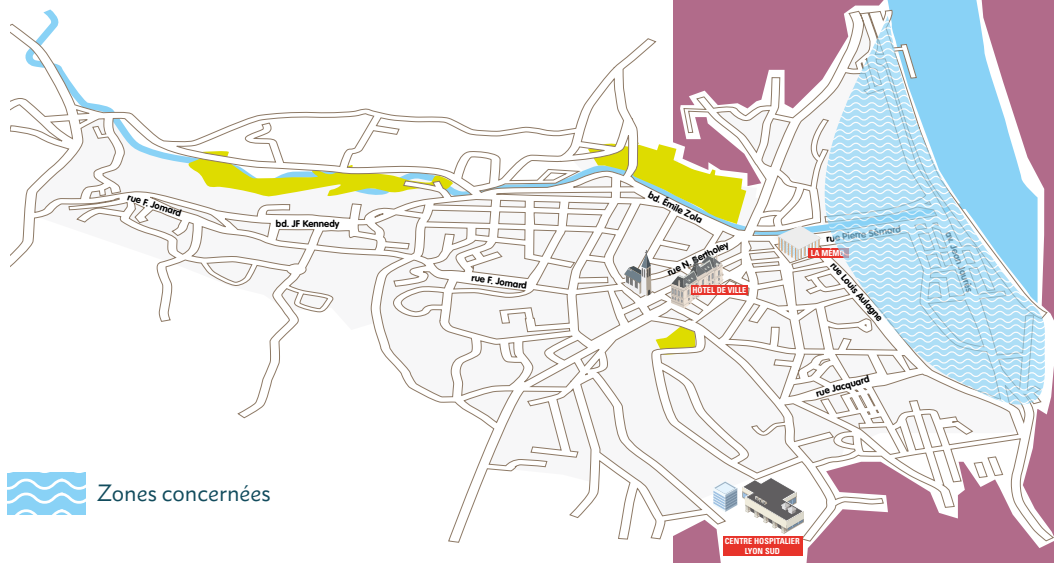
En cas d'accident, un système d'alerte automatique peut vous prévenir par téléphone si vous vous êtes préalablement fait connaître. Inscrivez-vous sur www.oullins.fr ou en Mairie.

On s'en rappelle

1959 : Rupture du barrage de Malpasset (50 millions de m³) en amont de Fréjus (Var) : 423 morts, 155 immeubles détruits, mille hectares de terres ravagés. Les dégâts sont estimés à deux milliards de francs.

• Zones concernées

Comment réagir



- Réfugiez-vous sur un point haut

- Mettez-vous à l'abri et écoutez la radio (France Bleu, France Info ou France Inter)

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école et n'encombrez pas les lignes téléphoniques

- Coupez l'électricité et le gaz



6 Risques météorologiques

• Généralités

Certains phénomènes météorologiques peuvent représenter un danger et avoir des conséquences humaines et matérielles.

Ces phénomènes sont les suivants : orage, vent violent, canicule, grand froid, neige et verglas.

La prévention et l'alerte de la population sont en partie assurées par Météo France. Cet organisme publie des bulletins et des cartes de vigilance construites à partir d'un code couleur. Chacune d'elle correspondant à un degré d'intensité du phénomène

Ces cartes sont consultables à tous moments sur le site internet : <http://vigilance.meteofrance.com/>



On s'en rappelle

Les tempêtes de 1999, la tempête Klaus en 2009 et la tempête Xynthia en 2010.



7 Risque sismique

• Généralités

L'ensemble des communes du département du Rhône est classé en zone de sismicité faible. Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles dans la croûte terrestre. Le phénomène provoque une secousse principale, qui est souvent suivi de répliques. L'échelle de Richter mesure la magnitude du séisme, c'est-à-dire l'énergie libérée lors du phénomène sismique. Un séisme peut avoir un effet boule de neige et engendrer des mouvements de terrains, des avalanches ou des raz de marée.



Comment réagir

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école

- N'encombrez pas les lignes téléphoniques

Pendant la secousse :

En intérieur :

- Réfugiez-vous sous le cadre d'une porte ou sous des meubles solides.

- Éloignez-vous des fenêtres.

À l'extérieur :

- Éloignez-vous des bâtiments, des arbres et des lignes à haute tension.



Numéros d'urgence

Pompier 18 ou 112
Samu 15
Police nationale 17

Alerte



Écoutez au moins une fois l'alerte,
sur le site : www.lesbonsreflexes.com

Bien se préparer

➤ Consultez les différents documents mis à votre disposition.

.....

➤ Inscrivez-vous au système d'alerte automatique, sur le site internet de la ville ou en Mairie.

➤ Pour aller plus loin, rendez-vous en Mairie ou sur les sites :

- irmagrenoble.com
- georisques.gouv.fr
- lesbonsreflexes.com

Comment réagir ?

➤ Écoutez la radio :

France Inter : 99.8 ; 101.1 France Info : 103.4 ; 105.4

➤ Mettez-vous à l'abri.

➤ N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

➤ N'encombrez pas les lignes téléphoniques.